

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Absente : Mme Aline BAILLOT

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 26

Rapporteur : M. le Maire

**6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION INSTINCT ANIMAL
SOS FAUNE SAUVAGE**

Monsieur le Maire indique que l'association Instinct AniMal a créé un centre de soins et de réhabilitation de la faune sauvage des Alpes-Maritimes, à Saint-Cézaire-Sur-Siagne.

Ce centre est la seule structure permettant d'assurer le soin des animaux sauvages, dans lequel une équipe de professionnels (vétérinaires, soigneurs, bénévoles) intervient.

Le soutien financier apporté permet de participer au fonctionnement de cet établissement, d'engager la commune en faveur de la biodiversité et d'agir concrètement pour la protection de la faune sauvage locale.

Il propose qu'une subvention basée sur le barème d'adhésion des communes de 5000 à 10 000 habitants, et représentant une somme de 350 € soit allouée à l'association sur l'exercice 2025 et de prévoir la somme nécessaire au budget en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer sur l'exercice 2025, une subvention de 350 € à l'association Instinct AniMal-SOS faune sauvage ;
- De prévoir au budget 2025, article 65748 la somme correspondante.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

